



DELIBÉRATIONS N°67

CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MAI 2022

DEL 2022.05.25/67

Thème :

**SERVICE PUBLIC DE
L'EAU**

Objet :

**SPL ESHD :
modification statutaire**

Convocation :

Date : 18/05/2022

Affichage : 18/05/2022

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 23

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 30

Le **mercredi 25 mai 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Francine DAERDEN, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSEZ donnant pouvoir à André MARTIN
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Stéphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Alexis LALANNE donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ
Aurélien POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSEZ, Christian JULLIEN, Stéphane SIMOND, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Alexis LALANNE, Aurélien POYAU

Absents :

Arnaud MURGIA, Eric PEYTHIEU, Richard CHARPENTIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_67-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

VU les articles L.2121-29 et L 1531-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles R 210-1 à R 210-8 du Code de commerce ;

VU la délibération n°2015.12.16/222 du 16 décembre 2015 attribuant le contrat concessif du service public de l'eau potable à la SPL ESHD ;

VU la délibération du conseil d'administration de la SPL ESHD du 20 décembre 2021 présentant le projet de modification des statuts ;

CONSIDERANT les évolutions réglementaires et jurisprudentielles récentes ;

CONSIDERANT la recomposition du conseil d'administration dans le cadre de la recapitalisation et l'opportunité de créer une assemblée spéciale d'actionnaires pour que chaque collectivité soit représentée ;

CONSIDERANT la fonction des statuts qui sont la charte fondatrice de la société : ils individualisent la société, matérialisent ses principales caractéristiques, notamment ses objectifs et son fonctionnement général vis-à-vis des actionnaires et des tiers ;

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer les statuts en précisant la répartition de détention du capital social entre les actionnaires et la répartition des sièges administrateurs, à la demande de la Préfecture ;

CONSIDERANT les travaux de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 23/05/2022,

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_67-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver le projet de modification des statuts de la SPL ESHD ci-annexé et qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL « Eau S.H.D. » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant, à voter en Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL « Eau S.H.D. » conformément au choix du Conseil Municipal sur les modifications statutaires de la SPL « Eau S.H.D. » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SERVICE PUBLIC DE L'EAU DEL 2022.05.25/67

PUBLIÉE LE : **01 JUIN 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

